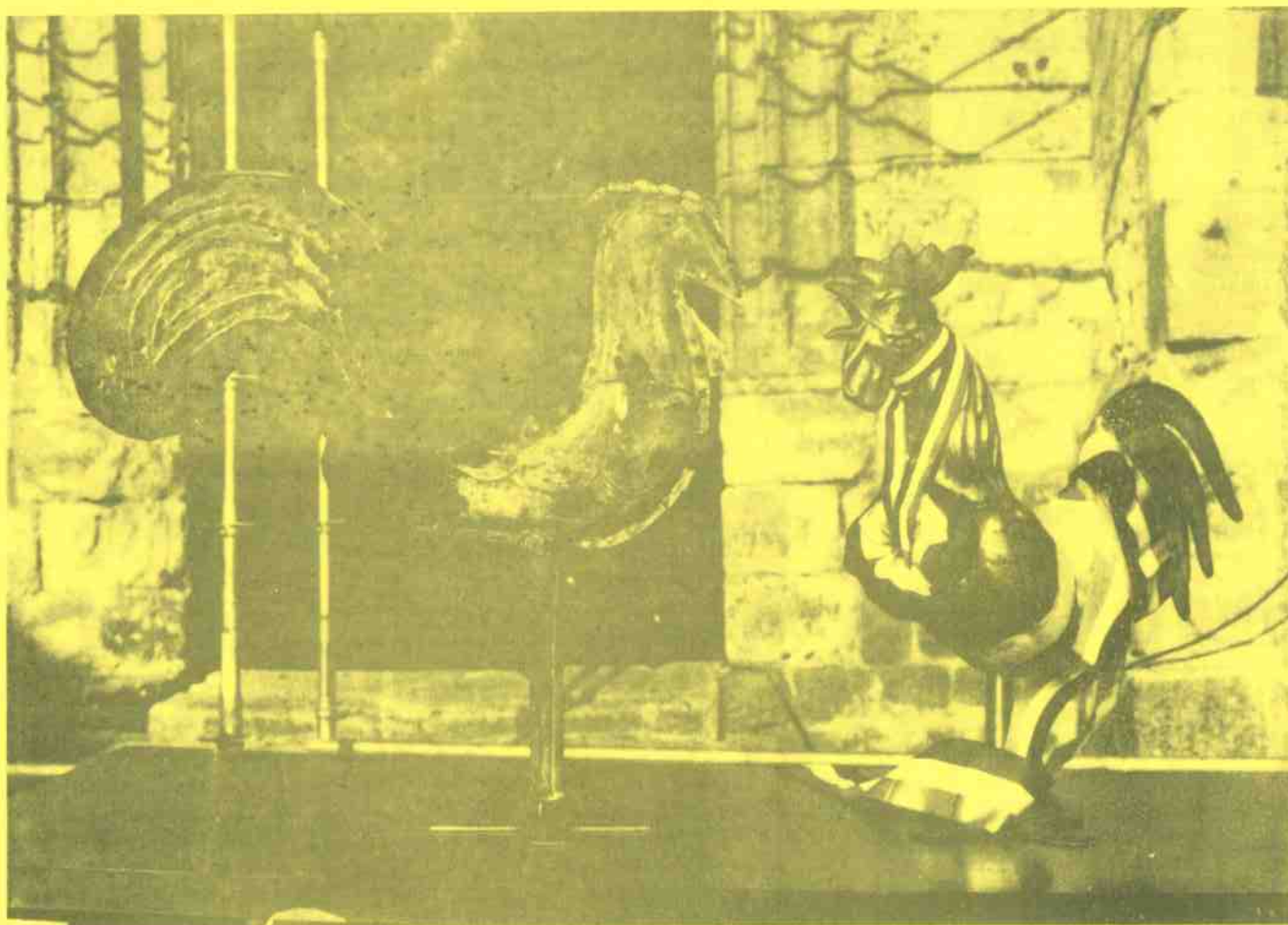


. GRATTEPANCHE .

Le 21 Septembre 1986



S O M M A I R E

Pages

- 1 - Editorial du Maire
- 2 - Le Travail de vos élus
- 4 - Cérémonie de pose du Coq
- 6 - Une nouvelle association
- 8 - Aspect démographique dans la Somme
- 9 - Grattepanche en chiffres
- 10 - Syndicat scolaire
 - Comité de parents
 - Place aux enfants
- 14 - Bibliothèque communale
- 16 - Votre page
- 17 - Informations
 - Les S.I.V.O.M.
 - Le P.O.S.
 - Flash famille rurale
- 23 - Renseignements divers
- 25 - Le coin de Poésie
- 26 - Promenades au pays de Somme
- 27 - Humour

Voilà plus de trois ans maintenant que le conseil municipal est en place, aussi je pense qu'il est utile de rappeler certains engagements que nous avons pris avant Mars 1983 et que nous avons tenus. A cette époque, nous avons décidé :

- De maintenir une école au village ; aujourd'hui, un syndicat scolaire entre GRATTEPANCHE et RUMIGNY fonctionne dans de très bonnes conditions. Nos enfants peuvent fréquenter la classe maternelle.

- D'améliorer le cadre de vie ; pour cela nous avons réalisé, le bordurage et goudronnage de la rue d'Amiens, de la rue du haut, du CD75, commencé des plantations, obtenu une protection préfectorale de la montagne de grès, site remarquable...

- La remise en état des bâtiments communaux ; l'église est restaurée, nous avons créé une mairie, remis à neuf le logement communal, équipé l'école de sanitaires neufs, remplacé le poêle à fuel de la classe par un chauffage électrique à accumulation automatique etc... Nous avons également commencé la restauration du cimetière.

Tous ces travaux ont été réalisés sans une augmentation d'impôts supérieure à celle du coût de la vie (5 % en 1984 - 5 % en 1985 - 5 % en 1986) et nous espérons 3 % pour 1987).

Certes, il reste beaucoup à faire. Pour l'instant, le conseil municipal étudie en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement un projet de plan d'occupation des sols. Vous êtes tous concernés par ce projet, qui définit les "grandes lignes" de GRATTEPANCHE pour les années à venir, vous serez tous prévenus et consultés dès que l'avant projet sera établi.

Vous pourrez vous exprimer, nous avons déjà montré que nous étions respectueux de votre avis.

Les fêtes de fin d'année approchent c'est l'occasion pour certains de se réunir en famille, pour d'autres c'est une période difficile où la solitude se ressent plus durement.

A tous et au nom du conseil municipal, je vous souhaite de joyeuses fêtes.

HANIN J.Claude

LE TRAVAIL DE VOS ÉLUS

Depuis Juin dernier, date du dernier bulletin, le Conseil Municipal s'est réuni trois fois, les 26 juin, 26 août et 7 octobre. Les points suivants ont été étudiés.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 1985

Total des recettes de fonctionnement	458 450,55 F	Total des recettes d'investissement	89 068, 11 F
Total des dépenses de fonctionnement	406 146,34 F	Total des dépenses d'investissement	89 068,11 F
Excédent ordinaire de clôture	52 304,21 F	Excédent extraordinaire de clôture	-----

Le Compte Administratif, résultat de la gestion de l'exercice 1985, a été adopté à l'unanimité.

2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
DENREES ET FOURNITURES	400		
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	5 600		
PARTICIPATION ET CONTINGENTS	30		
FRAIS DE GESTION GENERALE	5 704,21	EXCEDENT DE CLOTURE	
FRAIS FINANCIERS	470	DE L'EXERCICE 1985	52 304,21
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 100		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 304,21	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	52 304,21

2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
ACQUISITION DE TERRAIN	2 000	PRELEVEMENT SUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 100
TRAVAUX EGLISE	3 500		
TRAVAUX LOGEMENT ECOLE	4 600		
TRAVAUX DE VOIRIE	30 000		
TOTAL DES DEPENSES	40 100	TOTAL DES RECETTES	40 100

Le Budget Supplémentaire a été adopté à l'unanimité.

NOTA : Ces extraits du Compte Administratif et du Budget Supplémentaire sont établis par chapitre mais vous pouvez prendre connaissance du détail article par article en consultant les originaux à la Mairie.

3 - TRAVAUX COMMUNAUX

Les travaux prévus au Budget Primitif ont tous été réalisés, à savoir :

- restauration de l'Eglise
- aménagement de l'extrémité de la rue du Haut
- installation du chauffage électrique à accumulation dans la classe
- travaux d'aménagement du Cimetière

4 - PRESCRIPTION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

Le Conseil Municipal a jugé qu'il était important pour assurer une bonne gestion du développement communal en matière d'urbanisme, de se doter d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). Actuellement les constructions dans notre Commune sont tributaires du Règlement National d'Urbanisme très restrictif (Pas de construction nouvelle au delà de la dernière maison de chaque rue)

Une délibération en date du 26 mai 1986 prescrivant l'établissement d'un POS, a été adressée à la Sous-Préfecture.
(voir article page)

CA Y EST..... IL EST ARRIVE

NON....PAS LE BEAUJOLAIS NOUVEAU....LE NOUVEAU COQ

Depuis le 21 septembre dernier, un nouveau coq a pris place sur le clocher de notre église. Sa pose achève une première phase de rénovation qui se poursuivra par le nettoyage, l'entretien et la remise en état de l'intérieur (Voir autre page pour plus de détail).

Après de longues négociations financières, de nombreuses démarches administratives, d'envois de dossiers, de courriers là où l'on pouvait espérer une aide financière, d'interrogations (deux réponses au questionnaire), l'objectif que s'était fixé le Conseil Municipal a été atteint.

Cette journée du 21 septembre restera marquée dans la mémoire de chacun. Après les discours traditionnels des nombreuses personnalités présentes, la bénédiction par Monsieur l'Abbé LOMOND, le nouveau coq a été mis en place par l'Entreprise CAUX après une ascension étonnante qui a impressionné la foule enchantée et multicolore, massée sur la place.

Tout le monde se retrouvait le verre à la main autour des tables garnies, dressées extérieurement pour profiter pleinement de cette magnifique journée.

Nous remercions de nouveau pour son geste M. CAUX, qui a remis la totalité de la collecte effectuée dans le village, au Bureau d'Aide Sociale de la Commune.

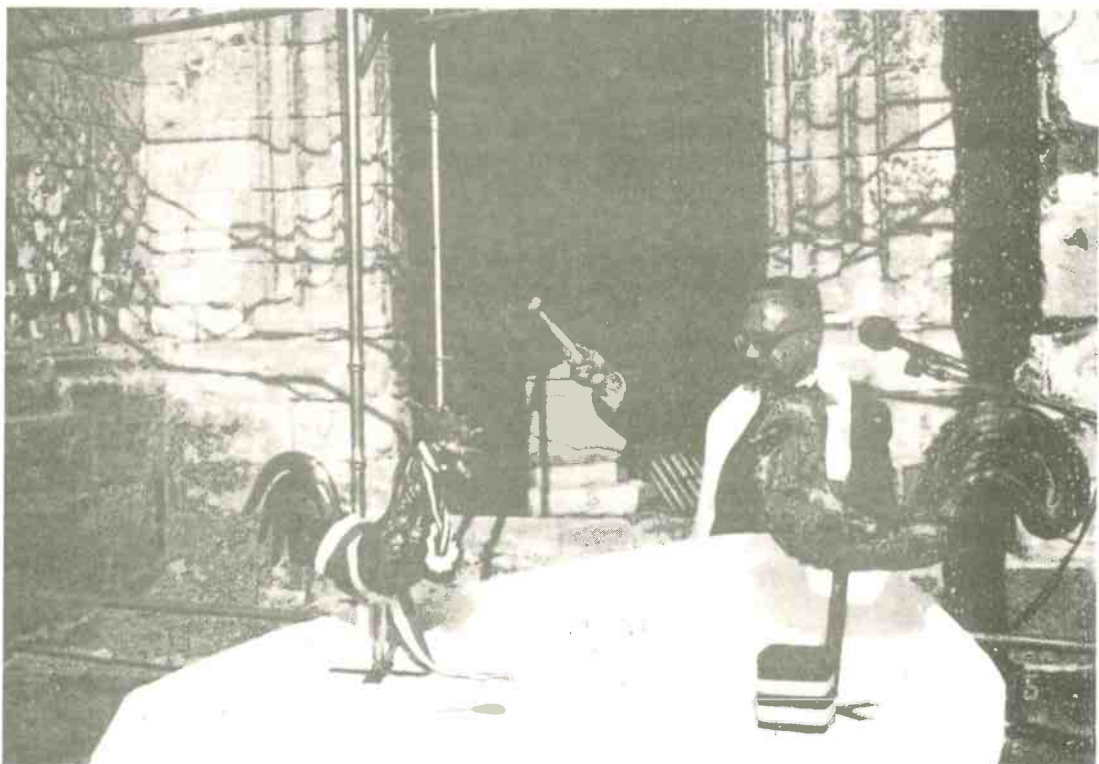
Comme le prouve la couverture, la coq habitation existe à GRATTEPANCHE



Ils sont venus , ils sont (presque) tous là



Les personnalités attentives pendant le discours de Monsieur le Maire



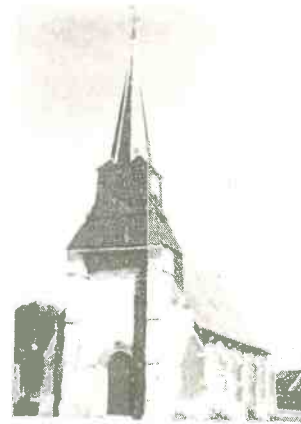
La bénédiction du nouveau pensionnaire par Monsieur l'Abbé LOMOND

UNE NOUVELLE

ASSOCIATION

EST NEE :

A
S
P
E
G



Après les travaux de remise en état du clocher et des vitraux de l'église par la commune, plusieurs personnes ont pensé qu'il serait intéressant de restaurer l'intérieur de celle-ci.

Sous l'impulsion de Monsieur le Maire et suivant les conseils de Monsieur PONTROUE (conservateur des objets d'art de la Somme), cela ne paraissait pas impossible. Après réflexion et pour des raisons pratiques (assurances, subventions éventuelles, etc...), une association type loi 1901 a été créée :

L'A S P E G

===== (Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement "Grattepanchois")

Cette nouvelle association, née dans notre village, a pour but :

- la sauvegarde du patrimoine communal
- la restauration des meubles et immeubles
- la protection de l'environnement
- l'information aux habitants sur les problèmes de défense du patrimoine et de l'environnement

Au travers de ces différents chapitres, elle souhaite améliorer le cadre de vie au sein du village.

Notre premier objectif vise à la remise en état de l'intérieur de l'église.

Cette association étant composée uniquement de membres bénévoles, et afin de pouvoir mener à bien notre action, nous comptons sur la participation de tous les habitants du village.

- soit en venant rejoindre notre association,
- soit en se procurant la carte de membre bienfaiteur qui sera à votre disposition.

.../...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Président Mr. Paul BELZAT
Tél.: 22.42.70.53
- Vice-Président Mr. Jean-Claude HANTIN
Tél.: 22.42.08.84
- Secrétaire Mme Marie-Claude LECLERC
Tél.: 22.42.00.62
- Trésorier Mr. Philippe TRANCHARD
Tél.: 22.42.14.24

Bulletin à retourner à Monsieur TRANCHARD Trésorier ou à l'un des membres
du bureau

(une carte vous sera délivrée ultérieurement)

NOM ET PRENOM :

- Je désire adhérer à l'association et je joins le montant de ma cotisation
pour 1987 soit : 10 francs
- Je désire soutenir l'association en me procurant une carte de membre bienfaiteur
et je joins la somme de 50 francs

LES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DU VIEILLISSEMENT

Dans la SOMME

D'APRÈS DOCUMENTATION CODERPA 80

En 1962, il y avait en France 2.055.000 personnes âgées de 75 ans et plus, elles représentaient 4,4% de la population totale.

En 1982, il y en a 3.236.000 et elles représentent 6% de l'ensemble.

Ceci veut dire qu'en 20 ans, l'effectif a augmenté de 60%, c'est à dire que lorsqu'il y avait 100 personnes de 75 ans en 1962, nous en retrouvons 160 en 1982.

On retrouve, dans le département de la Somme, l'ensemble des données nationales, sur une population totale de 548.520 habitants en 1982, on note les chiffres suivants :

60 ans et Plus	97.720	17,81 %
65 ans et Plus	72.460	13,20 %
75 ans et Plus	34.420	6,27 %
80 ans et Plus	17.760	3,23 %
85 ans et Plus	6.360	1,16 %

Il faut noter que les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 35,22% de la population âgée de plus de 60 ans.

Par sexe, on retrouve une prépondérance féminine très nette qui s'accroît avec l'âge et notamment après 75 ans. Ainsi, le pourcentage des femmes passe de 58,02% à 60 ans, 63,83% à 75 ans et 72,33% à 85 ans. Il faut aussi souligner que la population de femmes vivant seules est importante : sur 31.260 ménages de plus de 75 ans, il n'y a que 11.760 hommes pour 19.500 femmes.

La population du département, comme de la France, compte donc une proportion de personnes âgées bien plus élevée que la moyenne mondiale. La France figure dans le peloton de tête des pays vieillissants, c'est à dire dont la proportion de personnes âgées augmente. Ce phénomène est renforcé par la réduction de la natalité.

LA DEMOGRAPHIE FRANÇAISE EN 1985

Naissances.....768.000
 Décès.....550.000
 Excédent.....218.000

Population totale : 55.282.000 dont 28,8% de moins de 20 ans, 58,1% de 20 à 64 ans, 13,1% de 65 ans et plus.

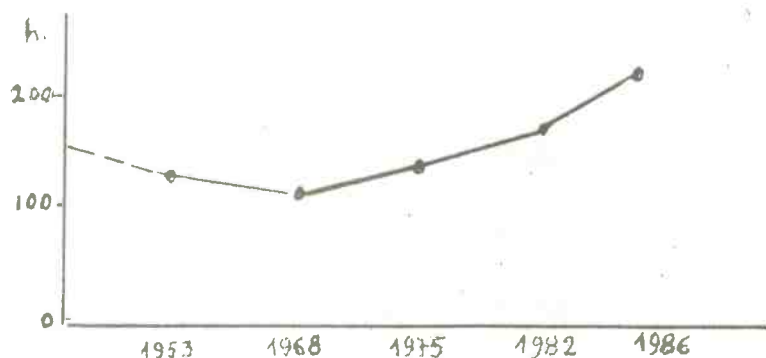
Espérance de vie des femmes 79,4 ans et des hommes 71,3 ans. Nombre de mariages : 273.000 soit moins 11.000 par rapport à 1984. Cohabitation hors mariage : 360.000 couples (116.000 en 1975). Naissances hors mariage : 135.000 soit 17% du total des naissances.

GRATTEPANCHE EN CHIFFRES

EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 33 ANS (RECENSEMENTS OFFICIELS)

1953	----->	133
1968	----->	120
1975	----->	148
1982	----->	179
*1986	----->	222

(*) ESTIMATION DE LA MAIRIE



REPARTITION PAR AGE

HOMMES

FEMMES

0 - 10	: 10 - 18	: 18 - 60	: 60 - 80	: + 80	TOTAUX
13	: 16	: 62	: 13	: 4	108
20	: 20	: 61	: 11	: 2	114
31 %		55 %	14 %		222

REPARTITION PAR RUES

CHEMIN SAINT SAUFLIEU	38
CHEMIN DE RUMIGNY	8
CHEMIN D'ESTREES	6
CHEMIN DU MOULIN	4
RUE D'AMIENS	0

RUE D'HORS-VILLE	38
RUE DE L'EGLISE	40
RUE DU BAS	22
RUE DU HAUT	40
RUE DREVELLE	17
RUE DU SAC	9

SYNDICAT SCOLAIRE



A RUMIGNY

Mme BOUTIN M.C.
et la Classe Maternelle

A GRATTEPANCHE

M. GOURGUECHON F.
et les C.P. - C.E. 1



A RUMIGNY

Mme BARREAU J.
et les C.E. 2 - C.M. 1 - C.M. 2

Le Samedi 18 OCTOBRE 1986, les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées. La liste unique a été élue, et nous remercions les "électeurs" de GRATTEPANCHE pour leur participation à ce scrutin.

La liste des représentants des parents d'élèves est la suivante :

TITULAIRES :

- . Mr. ADT Gérard
rue d'Amiens à RUMIGNY
- . Mr. MARCQ Michel
Chemin de St Sauflieu à GRATTEPANCHE
- . Mme ROBIN Françoise
rue d'Amiens à RUMIGNY

SUPPLEANTS :

- . Mr. ROUSSELLE Hugues
Chemin de St Sauflieu à GRATTEPANCHE
- . Mme PONCET Jacqueline
Chemin de Loeuilly à RUMIGNY
- . Mme DELABIE Colette
Rue d'Hors ville à GRATTEPANCHE

* Composition du Conseil d'école :

- . Directeur d'école, président
- . Maire et conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- . Instituteur de chaque classe
- . Parents d'élèves
- . le délégué départemental de l'EIN
- . l'inspecteur départemental

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

* Réunion :

- . au moins une fois par trimestre
- . à la demande du directeur ou du maire ou des deux tiers de ses membres
- . l'ordre du jour doit être adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil

* Principales prérogatives :

- . vote du règlement intérieur
- . délibère sur : modification des heures d'entrée et de sortie, garderie des enfants dans les locaux scolaires
- . donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie de l'école et de la communauté scolaire

- Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) la composition des classes
- b) les principes de choix de manuels scolaires
- c) les rencontres entre les instituteurs et les parents de leurs élèves

Par ailleurs, il est bien précisé dans le texte législatif que l'équipe éducative comprend les parents d'élèves.

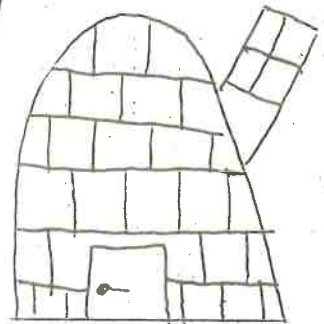
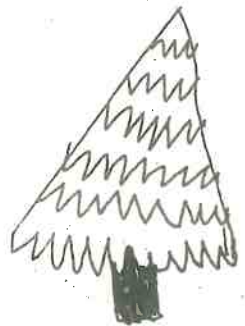


Place aux Enfants



Un Noël de rêve

Deux enfants pleurent. Dehors, il fait froid, la neige a tout recouvert. Leur papa, parti depuis deux jours en traîneau, doit se trouver quelque part sur la banquise. Leur maman est triste car c'est papa qui doit ramener les cadeaux de Noël. Elle s'est endormie près du sapin sans jouet.



La distribution terminée, le Père Noël s'aperçoit que Malik et Malika ne sont pas sur sa liste cette année. Regardant par la fenêtre, il voit les deux enfants en larmes... Il s'approche d'eux et le plus jeune raconte leurs malheurs.



Le vieillard à barbe blanche décide
de réparer cette injustice en les
emmenant visiter son usine de jouets.
Ils pourront choisir leurs jeux préférés
les bras pleins de cadeaux, les deux
enfants sont accompagnés en traineau.
Que découvrent-ils en arrivant chez eux?
Papa et maman sont réunis, tout contents
car ils savaient que les enfants étaient
avec le Père Noël.



Et la fête commence! Quelle extraordinaire
soirée de Noël pour ces deux enfants! on
en parle encore dans toute la région...



BIENVENUE A



Me et Mr BLAY et leur fille

Route de saint Sauflieu (Anc^t Gohet)

Me et Mr MARCQ et leurs 2 enfants

Route de saint Sauflieu (Anc^t Tillier)

Me et Mr LEFLOT

Route de saint Sauflieu

Me et Mr DUPUIS et leur fille

Rue du Bas

NAISSANCE

FRANÇOIS GALAND NÉ LE 15 OCTOBRE 1986

LES CONSTRUCTIONS

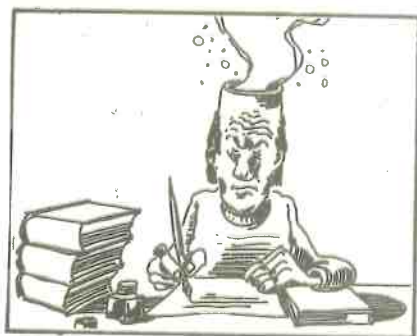
SOMMERMONT E (aménagement de dépendances)

PRAT A (extension du local de stockage)

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Prêt de Livres

=====



Lire c'est se détendre ... s'évader ... sortir de soi ... s'informer ...

Il existe, à la mairie, une bibliothèque qui a été constituée grâce à des dons de livres.

Mais pour les garder en bon état il faudrait les recouvrir. Quelques personnes se sont proposées pour faire ce travail. Si vous désirez les rejoindre, prenez contact avec Bernadette HANIN.
Tél.: 22.42.08.84

Cependant vous pouvez dès à présent emprunter des livres tous les jeudis de 18H00 à 19H00.

Vous y trouverez des romans mais aussi des séries de policiers, d'espionnage, ainsi que des romans historiques.

C'est gratuit pour l'instant mais il faudra peut-être envisager une petite cotisation afin de renouveler le stock.

Mr C. GALEMPOIX
40, La Pommeraie
80680 SAINS-en-AMIENOIS
Tél. 22 09 55 48



TARIF SAISON 1986 - 1987

1°) SAINS - RUMIGNY - ESTREES - GRATTEPANCHE - ST PUSCIEN -
COTTENCHY - ORESMAUX - ST SAUFLIEU :

- 500 F par adulte.
 - 300 F pour les moins de 18 ans
 - 200 F pour les moins de 10 ans
- } plus licence

FORFAIT FAMILIAL :

Pour le couple : 1000 F, et 100 F en moins par enfant de - de 18 ANS.

C'EST FAIT

La construction du court de tennis couvert, de la commune de SAINS-en-AMIENOIS est achevée.

Extrait du compte-rendu
de la réunion du 14 Octobre 1986

Objet : quittances impayées

Suite à la réunion citée en référence, le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Oresmaux décide :

- A compter de ce jour, une lettre de rappel sera adressée aux usagers qui n'ont pas encore effectué le règlement de leur facture d'eau, leur précisant la date de fermeture du compteur s'ils ne se sont pas acquittés du montant de la somme due dans le délai imparti.

- Cette note sera affichée dans toutes les communes adhérentes du Syndicat.

Pour extrait conforme,

Fait à Oresmaux, le 14-10-86

Le Président,

ATTENTION





LA COMMISSION D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
vous invite à vous exprimer et à participer au Journal

Votre page ...

Les fêtes sont passées
 Dans la joie pour les uns
 La solitude pour combien d'autres
 Pour ne pas vivre seule
 On vit avec un chien
 On a l'illusion de pas être seule
 Le cœur pas il faut vivre quand même
 Et faire face à l'indifférence Humaine

Quetelart Mireille

INFORMATIONS

Le développement des petites communes rurales passe le plus souvent par la coopération intercommunale avec le partage des dépenses d'investissement, mais aussi des recettes.

Les syndicats intercommunaux sont des établissements publics qui regroupent des communes associées pour la réalisation d'oeuvres ou de services d'intérêt communal. Un syndicat intercommunal à vocation multiple (S.I.V.O.M.) est administré par un comité composé de membres élus par les conseils municipaux (généralement 2 délégués). Notre commune est adhérente aux syndicats suivants :

1 - SIVOM DU CANTON DE BOVES

Le SIVOM de BOVES réunit les communes du canton de BOVES (23) autour de 2 activités intercommunales.

a) Section Voirie (21 communes)

- . il s'agit des travaux d'aménagement des voies communales dans l'agglomération et hors agglomération et des travaux de bordurage.
- . le budget annuel est de l'ordre de 6 000 000 F
- . la part communale pour GRATTEPANCHE s'élevait en 1986 à 40 451 F.
Cette cotisation est calculée pour 50 % par rapport à la population et 50 % pour la longueur des voies à aménager.

b) Section aide-ménagère (18 communes)

Notre commune n'est pas membre de cette section

La composition du bureau du S.I.V.O.M. de BOVES est la suivante :

Président	: M. DESSE, Maire de DURY, Conseiller Général
Vice-Président	: M. LETELLIER, Maire de SALOUEL
Vice-Président	: M. LEPRETRE, Maire de BOVES
1er Secrétaire	: M. CHANOINE, Maire de DAUMARTIN
2ème Secrétaire	: M. DEILLY, Maire de GLISY

Les délégués de GRATTEPANCHE sont MM. HANIN et RYON

2 - S.I.V.O.M. DU CANTON D'AILLY SUR NOYE

Le S.I.V.O.M. d'AILLY SUR NOYE regroupe les 22 communes du canton et 12 communes extérieures rattachées pour tout ou partie des services de ce S.I.V.O.M. à savoir :

- section d'aide-ménagère
- collège d'enseignement secondaire
- voirie
- groupe scolaire intercommunal primaire
- ramassage des ordures ménagères
- gendarmerie

Notre commune est adhérente pour 3 sections ; en 1986 nous avons payé :

	Cotisation Communale		Budget Global
Section Collège	10 203 F	25 communes adhérentes	437 347 F
Section Ordures Ménagères	15 394 F	28 communes adhérentes	934 605 F
Section Aide- Ménagère	537 F	30 communes adhérentes	22 857 F
Total	26 134 F		

Composition du bureau :

Président M. NORMAND Maire de SOURDON
 Vice-Président M. MOUMIER Maire de MAILLY RAINEVAL
 Vice-Président M. VERHOYE Maire d'AILLY SUR NOYE

Les délégués de GRATTEPANCHE sont MM HANIN et NAVARRE.

Le budget global du S.I.V.O.M. investissement et fonctionnement (d'après le compte administratif 1985) est de 12 000 000 F.

3 - SYNDICAT DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIENOIS

Le 1er juillet dernier il a été constitué entre les 2 cantons de BOVES et D'AILLY SUR NOYE (soit environ 50 communes) un syndicat à vocation unique (S.I.V.U.) pour la mise en place d'un service de soins infirmiers.

Le but de ce syndicat est de pouvoir maintenir à leur domicile, par un apport de soins infirmiers (piqûres, pansements, kinésithérapeutes etc...), des personnes isolées qui jusqu'à ce jour seraient hospitalisées.

Un dossier faisant apparaître la nécessité d'un service de 30 lits a été déposé auprès de l'administration. Le budget prévisionnel est de 946 250 F et les besoins en personnel sont :

- 1 secrétaire à mi-temps
- 1 infirmier(e) coordinateur (trice) responsable du service à temps complet
- 3 aides soignantes à temps complet + 1 à mi-temps

OU

7 aides soignantes à mi-temps.

Ce service devrait être opérationnel dans les prochains mois c'est une excellente avancée dans le domaine social et la preuve que les petites communes, en se groupant, peuvent offrir de multiples services et améliorer la vie rurale.

Le fonctionnement de ce syndicat ne nécessite pas de contributions des budgets communaux.

Le bureau du S.I.V.U. est le suivant :

Président	M. WARME	SAINS EN AMIENOIS
Vice-Président	M. CLASSEN	Conseiller général d'AILLY SUR NOYE
Vice-Président	M. DESSE	Conseiller général de BOVES
Secrétaire	M. NORMAND	Maire de SOURDON

4 - SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat des eaux est constitué par 7 communes ORESMAUX - ESSERTAUX - FLERS SUR NOYE - ROGY - MONSURES - FRANSURES et GRAITEPANCHE.

La commune de SAINT SAUFLIEU est alimentée par le syndicat mais elle n'est pas adhérente à ce syndicat.

Le point de captage des eaux est situé sur le territoire de notre commune, le château d'eau est situé à ORESMAUX.

Le budget du syndicat est d'environ 500 000 F il se suffit à lui-même.

Le syndicat est administré par :

Président	M. BUQUET René	Conseiller municipal de GRATTEPANCHE
Vice-Président	M. JEUNEMAITRE Marcel	Maire d'ESSERTAUX
Secrétaire	M. CARON Charles	Maire d'ORESMAUX

Les délégués de notre commune sont : MM HANIN et MERCIER

5 - SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY

Le syndicat est le support du regroupement pédagogique des 2 écoles. Il a permis de maintenir une classe à GRATTEPANCHE et de conserver la classe maternelle à RUMIGNY.

Le budget du syndicat est de 84 600 F
dont 32 800 F à la charge de GRATTEPANCHE
51 800 F à la charge de RUMIGNY.

Le bureau est le suivant :

Président	M. HANIN J.C.	Maire de GRATTEPANCHE
Vice-Président	M. DELECOLLE F	Maire de RUMIGNY
Secrétaire	M. DUHEZ G	Conseiller municipal de RUMIGNY
2è Secrétaire	M. JONNEAU A	Conseiller municipal de GRATTEPANCHE

NOTA : Le syndicat lors de sa dernière réunion a décidé de participer à l'aide pour l'emploi des jeunes en embauchant un T.U.C. aux côtés de Mme FROIDURE, aide-maternelle.

6 - AUTRES SYNDICATS où la commune est engagée

- syndicat du personnel des collectivités locales
- syndicat d'électrification du sud Amiénois
Délégués (MM HANIN - NAVARRE André)
- syndicat touristique de la Vallée de la Noye et de ses environs.

P.O.S P.O.S P.O.S P.O.S P.O.S

Actuellement l'extension du village est limitée par le Règlement National d'Urbanisme, aussi par délibération en date du 26 Mai 1986, le Conseil Municipal a décidé de prescrire un Plan d'Occupation des Sols pour notre Commune.

POURQUOI UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ?

Sa procédure garantit une information convenable de la population et protège ses droits.

Il permet d'éviter les incohérences concernant les équipements en délimitant les zones urbaines, en déterminant leur constructibilité et garantissant les équipements futurs.

Il permet de sauver la nature.

Le Plan d'Occupation des Sols est l'un des instruments de l'urbanisme.

Cette procédure, longue et lourde, a donc été enclenchée voici maintenant quelques mois. Les premières démarches administratives ont été entreprises.

DECISIONS PRISES

Cependant à la suite de nouvelles dispositions modifiant le Code d'Urbanisme, le Conseil Municipal a légèrement rectifié sa ligne de conduite.

Trois possibilités sont offertes :

- Prescription du Plan d'Occupation des Sols dans son intégralité
- Définir un périmètre de constructibilité et stopper la procédure du Plan d'Occupation des Sols (périmètre valable QUATRE ANS.).
- Définir un périmètre de constructibilité et avant les quatre années, instruire le Plan d'Occupation des Sols jusqu'à son aboutissement.

Les deux dernières possibilités ne permettent pas dans un premier temps, d'imposer des règlements bien particuliers de constructibilité.

Il faut savoir aussi que le coût d'un Plan d'Occupation des Sols est d'environ 30 000 F. Les finances de la Commune ne permettent pas actuellement d'investir une somme aussi importante après les grands travaux de cette année.

Nous avons donc, dans un premier temps et modestement, opté pour la définition d'un périmètre de constructibilité.

La Commission du Plan d'Occupation des Sols, à laquelle vous aviez été invités à faire partie (bulletin n° 9) a défini un périmètre. Ce dernier a été élaboré en tenant compte :

- de l'intérêt général en faisant abstraction de tous avantages privés,
- de sauvegarder le caractère rural de notre village,
- d'augmenter progressivement le nombre d'habitants sans accroître exagérément les charges.

Ce périmètre a été adopté par le Conseil Municipal le 2 Décembre dernier.

ET MAINTENANT ?

La proposition va être confrontée à celle définie de son côté, par la Direction Départementale de l'Équipement, associée à cette étude. L'échange de vues permettra d'arrêter un projet commun. Ce dernier sera présenté auprès de la population au cours d'une réunion publique. Cette rencontre fera apparaître les motifs des décisions prises, les objectifs à atteindre et les choix fixés.

Cette présentation se fera sans débat, mais un cahier de requêtes sera ouvert et des permanences seront assurées pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer librement sur les choix retenus.

«Bon à savoir»

Les prestations familiales auxquelles vous avez droit

Montant mensuel des différentes prestations familiales après l'augmentation de 1,25 % intervenue le 1^{er} juillet.

ALLOCATIONS FAMILIALES

- pour deux enfants : 538,67 F.
- pour trois enfants : 1.228,84 F.
- pour quatre enfants : 1.919,10 F.
- par enfant en plus : 690,17 F.

ALLOCATION AU JEUNE ENFANT *
par enfant : 773 F.

COMPLEMENT FAMILIAL *

(par enfant de moins de trois ans ou pour trois enfants de plus de trois ans) : 701 F.

ALLOCATION DE PARENT ISOLE

- femme seule, enceinte : 2.525,02 F.
- parent seul avec un enfant : 3.366,70 F.
- par enfant en plus : 841,67 F.

ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

- orphelin de père et de mère : 505 F.
- orphelin d'un seul parent : 378,75 F.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (par enfant de 6 à 16 ans) : 336,67 F.

ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION *

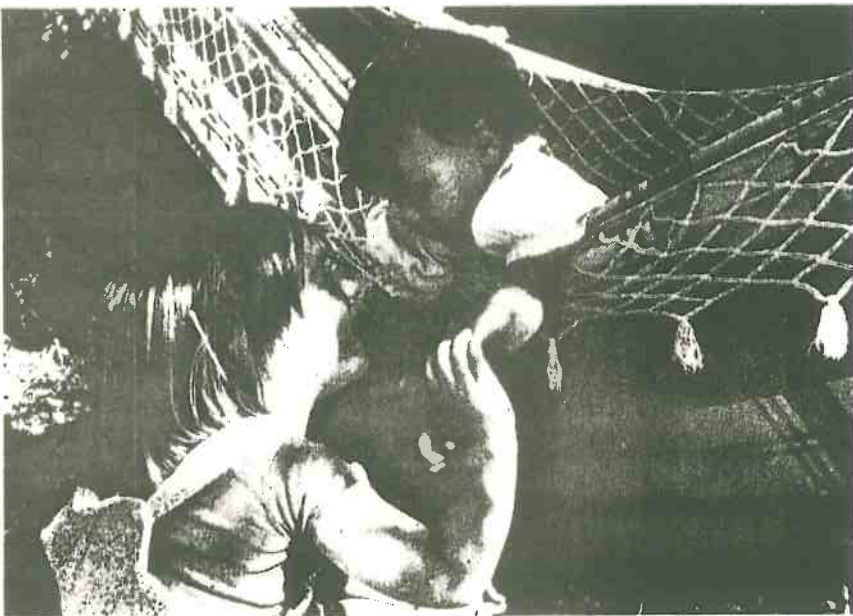
- cessation d'activité à plein temps : 1.518 F
- cessation d'activité à mi-temps : 759 F.

ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE (par enfant handicapé)

- allocation proprement dite : 538,67 F.
- allocation 1^{ère} catégorie : 1.212,01 F.
- allocation 2^e catégorie : 404,00 F.

ALLOCATION POST-NATALE (en trois fractions, après naissance ou adoption d'un enfant conçu avant le 1^{er} Janvier 1985) : 4.073,70 F au total.

* sous condition de ressources ne dépassant pas un certain plafond.



■ SMIC : 26,92 F

Le 1^{er} juin, le taux horaire du Smic est passé de 26,04 F à 26,59 F et le salaire minimum mensuel brut de 4.400,76 F à 4.493,71 F. Ce qui correspond à un relèvement de 2,1 %.

Le 1^{er} juillet, le Smic a été à nouveau relevé de 1,24 %. Son taux horaire a été ainsi porté de 26,59 F à 26,92 F, soit une rémunération mensuelle de 4.549,48 F (pour 169 heures).

■ ALLOCATION VEUVE

Son montant actuel est de 2.358 F par mois pour la première année, de 1.549 F pour la deuxième et de 1.181 F pour la troisième. Le plafond trimestriel de ressources est fixé à 843 F.

■ DEGREVEMENT DE 25 % DE LA TAXE D'HABITATION

L'an dernier, les familles ne payant pas d'impôt sur le revenu ont pu bénéficier d'un dégrèvement de 25 % s'appliquant sur la part de la taxe d'habitation dépassant 1.000 F. En 1987, pour la taxe due au titre de l'année 1986, le dégrèvement s'applique

■ RETRAITES : + 0,5 %

La revalorisation de 1,1 % des retraites du régime général de Sécurité sociale prévue le 1^{er} juillet dernier, a été annulée. Cependant, une augmentation de 0,5 % va avoir lieu le 1^{er} octobre à titre d'anticipation sur 1987. Ainsi la hausse des pensions sera au total de 2,5 % en 1986 alors que, selon les prévisions officielles, l'inflation ne devrait pas dépasser 2,4 %.

■ COTISATION VIEILLESSE : + 0,7 %

La part de cotisation vieillesse due par les salariés, qui était de 3,99 % (part patronale : 5,74 %) a été relevée de 0,7 % en août, alors que la part à la charge de l'entreprise reste au même niveau.

En outre, un prélèvement exceptionnel de 0,4 % sera effectué l'an prochain sur les revenus de 1985 et 1986, afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale.

■ TAXE SUR LES MAGNETOSCOPES

Depuis le 1^{er} juin, les achats de magnétoscopes ne font plus l'objet d'une déclaration.

Les magnétoscopes achetés avant cette date restent assujettis à la redevance jusqu'au 1^{er} janvier 1987.

"Flash Famille Rurale" N° 95

· Août-Septembre 1986

Centre AMIENS CAGNY - C 717

642, rue de Cagny

80033 AMIENS CEDEX

Tél. : 22.97.51.80

SECURITE SOCIALE

Un service de RENSEIGNEMENTS est à votre disposition près de CHEZ VOUS.

Si vous désirez formuler une réclamation,

Si vous voulez être renseigné sur votre cas particulier,

Si vous souhaitez être aidé pour l'accomplissement de vos formalités administratives,

VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER A L'UNE DES PERMANENCES TENUES REGULIEREMENT
DANS LES LOCALITES SUIVANTES :

LOCALITES	ADRESSES	JOURS	HEURES D'OUVERTURE
AILLY s/NOYE	Centre Social	Mercredi	9 H 00 à 11 H 30
DURY	Mairie	Lundi	9 H 00 à 11 H 30
ESSERTAUX	Mairie	Jeudi	15 H 30 à 16 H 30
MOREUIL	Mairie	Mercredi	14 H 00 à 16 H 30
SAINS-en-AMIENOIS	Mairie	Lundi	14 H 00 à 16 H 30
SAINT-SAUFLIEU	Mairie	Jeudi	14 H 00 à 15 H 00
VERS s/SELLE	Mairie	Vendredi	9 H 00 à 11 H 30
BOVES	Centre Social	Mardi	14 H 00 à 16 H 30



ATTENTION ! ABONNES DE LA SOMME !

Le numéro téléphonique de
l'aide médicale urgente
est en service dans
votre département.

Pour appeler le **S.A.M.U. 80**
Composez le **15**

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'INFOBUS peut vous apporter des renseignements sur écran concernant votre dossier,
des informations immédiates et sûres.

Il stationne sur la place de la Mairie d'AILLY-sur-NOYE le 2^e mardi de chaque mois
de 16 à 17 h.

A. N. P. E. (AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI)

Depuis le **18 Août 1986**, l'A.N.P.E. a ouvert une 2ème agence qui porte le nom d'AMIENS SAINT-LEU.

En ce qui concerne notre commune, elle reste attachée à l'Agence Locale, située 2, rue Debray à AMIENS, qui porte désormais le nom d'AMIENS JULES VERNE (Tél : 22.89.43.11).

Nous vous rappelons les nouveaux numéros du répondeur automatique :

- le 22.92.23.30 pour les offres d'emploi disponibles
- le 22.91.05.19 pour les possibilités de formation.

Le droit d'examen au Permis de Conduire a été fixé à 130 F depuis Juillet 1986.

Nouveau numéro de téléphone

PREFECTURE DE LA SOMME : Tél - 22.97.80.80

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE /87

Date limite : 31 DECEMBRE 1986

Projet de calendrier scolaire 1987-1988
RENTREE DES CLASSES : mardi 8 septembre 1987 au matin
FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE : jeudi 30 juin 1988 après la classe

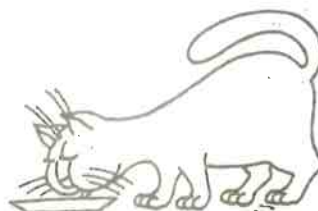
VACANCES	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
TOUSSAINT	du mardi 27 octobre (après la classe) au jeudi 5 novembre (au matin)		
NOËL	du samedi 19 décembre (après la classe) au lundi 4 janvier (au matin)		
FÉVRIER	du jeudi 4 février (après la classe) au lundi 15 février (au matin)	du jeudi 11 février (après la classe) au lundi 22 février (au matin)	du jeudi 18 février (après la classe) au lundi 29 février (au matin)
PÂQUES	du samedi 26 mars (après la classe) au lundi 11 avril (au matin)	du vendredi 1 ^{er} avril (après la classe) au lundi 18 avril (au matin)	
PENTECÔTE	du vendredi 20 mai (après la classe) au jeudi 26 mai (au matin)	du samedi 21 mai (après la classe) au jeudi 26 mai (au matin)	
PROJET DE RÉPARTITION DES ZONES (Corse et DOM-TOM exceptés)			
Zone 1 : Paris, Créteil, Versailles.			
Zone 2 : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.			
Zone 3 : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.			

LE COIN DE POESIE

par CARMEN CAUDROY

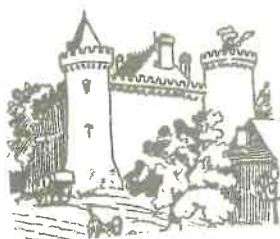
UNE CHATTE

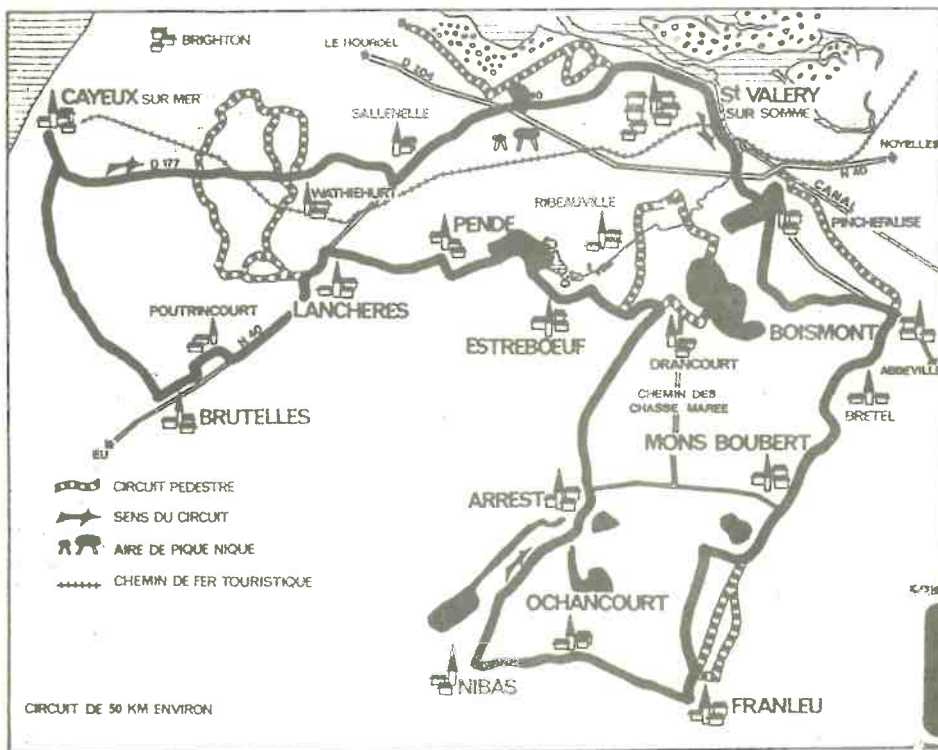
J'avais une petite chatte
 Que j'appelais Douchka
 Elle était intelligente
 Mieux que certaines gens
 Toi ma petite compagne
 Tu avais une âme
 Une âme de bête
 Combien gens honnêtes
 Tu étais craintive
 Parce que tu étais chétive
 Et puis petite Douckka
 Tu es tombée malade
 J'ai fait venir le vétérinaire
 Il m'a dit que tu avais le cancer
 Que je ne pouvais te soigner
 Il fallait te piquer
 Je me rappelle de tes yeux verts
 Si pervers
 De ton regard qui me disait
 Toi qui m'aimais
 Tu vas me faire tuer
 Chère petite compagne
 Tu avais une bonne petite âme



LE REVE

Pourquoi faire des rêves
 Se créer des chimères
 Que si l'on serait riche
 L'on n'aurait plus de soucis
 On ferait des voyages
 On aurait son yacht
 Pour parcourir les mers
 Comme des vieux loups de mer
 Et puis nos châteaux en Espagne
 Ne sont que mirages
 Tout s'écroule comme un jouet de carton
 Nous revenons à la raison
 Ce n'était qu'un rêve





promenades au pays de Somme

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DU TOURISME
DE LA SOMME



Circuit des
"Chasse-Marée"

A proximité de la baie de Somme, en arrière de l'agglomération de St Valéry S/ Somme, ce circuit touristique traverse une zone verdoyante essentiellement agricole peu marquée par la proximité du littoral. Pourquoi alors lui avoir choisi une appellation qui évoque une activité maritime ?

Les produits de la pêche étaient vendus par des "mâreurs" qui s'en allaient les porter jusqu'aux consommateurs. Ainsi au 17^e siècle, montés sur des juments boulonnaises traînant des voitures légères ces "chasse-marée" faisaient le trajet jusqu'à Paris en un jour et demi. Ils suivaient les voies les plus directes pour abréger la durée du transport. On créa même un service régulier de voitures rapides qui fonctionnaient à la manière de la poste avec des relais. Des files de bidets harnachés de bûches chargées de poissons et de crustacés suivaient aussi au galop les "voyeurs" (petites voitures) des "chasse-marée"... Ces convois rejoignaient la route qui leur permettait de pénétrer dans Paris par le faubourg Poissonnière. (Folklore de Picardie / J. de Wailly et M. Crampont).

Ces itinéraires figurent encore sur les cadastres et le circuit croise certains de ces chemins des "chasse-marée".

SAINT VALÉRY S/ SOMME

Au sud de la baie de Somme, ce chef-lieu de canton de plus de 3.000 habitants, ancienne capitale du Vimeu, était autrefois un port de commerce important d'où en 1065, Guillaume de Normandie, "le Conquérant", partit à la conquête de l'Angleterre.

St Valéry doit son origine à l'abbaye fondée en 610 par un disciple de St Colomban, GUALRIC ou WALRIK (ce qui explique le E muet de Valéry), et conserve des monuments qui témoignent de ce long passé historique.

La vieille ville où on peut flâner dans de petites ruelles coquettes bordées de maisons traditionnelles, est encore partiellement entourée de ses fortifications d'où l'on a une vue admirable sur la Baie de Somme ; porte Guillaume du XII^e Siècle, porte de Nevers des XIV^e et XV^e siècles, ruines de la Tour Harold du XI^e siècle. L'église St Martin du XIII^e siècle reconstruite en partie au XV^e et au XVI^e siècle est en pierres et galets de silex disposés en damier. L'intérieur se compose de deux nefs séparées par une épave d'arcades du XIII^e siècle. Le port est fréquenté par les bateaux de pêche dits "sauterelles" parce qu'ils traquent la "sauterelle" (crevette grise) et par des bateaux de plaisance. Victor Hugo séjourna dans ce port auquel il dédia son poème "Océano Nox".

La récente création d'une station d'études en Baie de Somme a conféré à St Valéry une fonction de centre de recherches tout à fait intéressante. Accueillant des chercheurs universitaires comme de simples écoliers désireux d'étudier le milieu naturel, ce centre rayonne également auprès du grand public en organisant des expositions, sorties commentées de découvertes, conférences.

BOISMONT - PINCHEFALISE

Sur le canal de la Somme - "Canal du Duc d'Angoulême" - Boismont possède une église à voûte de bois sculpté sur sablières datées de 1527.

Ce village et ses deux annexes : Pinchevalise et Bretel ont conservé une ancienne pratique communautaire d'exploitation de leurs importants marais. Les mollières de Pinchevalise furent données aux habitants par l'Abbaye de St-Valéry en 1384.

La donation des mollières de Boismont date du XVI^e siècle.

Les habitants ont le droit de mettre au marais un nombre de bovins variant avec l'importance de la population de chacun des villages.

Les bergeries de Pinchevalise produisent les moutons de "prés salés" dont la viande est très estimée.

MONS - BOUBERT

"Ce village s'étire en une longue rue profondément encaissée entre deux talus élevés bordés de haies vives. Certains de ses quartiers pendent toujours malgré les attaques multiples du modernisme, l'aspect un peu étrange et mystérieux des campagnes vimeusiennes du temps passé."

Eloignées du chemin, séparées les unes des autres par les courtils, bâties au fond des cours encloses de bâtiments de torchis, les maisons, derrière la grande porte obstinément fermée, semblent, somme au vieux temps, se dérober aux regards indiscrets des passants et des voisins. Les habitants, comme on dit dans la région vivient "à part eux". Préface de G. Vasseur dans l'ouvrage de R. Devismes : "Les méthodes traditionnelles de la construction rurale à Mons Boubert".

Ce village garde le souvenir des cueilleuses et vendeuses de crasson : "Châs marchandes ed' crasson".

FRANLEU

Ce village mixte classique dans le Vimeu, à la fois agricole et industriel, fut chef-lieu de canton avant la révolution.

L'église, flanquée d'une haute tour, date des XV^e et XVI^e siècles.

OCHANCOURT

L'église Saint-Ouen conserve des parties intéressantes malgré les réparations nombreuses qu'elle a subies : le mur sud est en silex taillés, avec contreforts en tuf (supposés du XIII^e S). Le Tour était primitivement bâtie en craie et sans contreforts.

NIBAS

Ce village du canton de Ault possède des ateliers de serrurerie depuis 1700. Église à chœur et chapelle latérale du XVI^e siècle.

Manoir du XVII^e siècle en brique à harpes de pierre d'un étage et deux ailes en rez-de-chaussée en rangées alternées de brique et pierre.

ARRESTE

Dans la vallée de l'Avallasse, ce gros village possède un château en brique et pierre, construit au XVI^e siècle et restauré à la fin du XIX^e siècle.

C'est l'exemple type du manoir qui se multiplie à cette époque tandis que le château fortifié disparaît.

L'église gothique date des XII^e XV^e et XVII^e siècles.

ESTREBOEUF

Ce village dans les marais, au fond de la vallée d'Amboise est entouré de nombreux étangs poissonneux et de bois.

Au hameau de Drancourt on peut emprunter une portion encore existante du chemin des "chasse-marée".

PENDE

Dans la vallée de l'Amboise, ce coquet village conserve quelques maisons typiquement picardes à toit de chaume (Sallenelle).

L'église en partie du XVI^e siècle renferme des sablières et des blazets sculptés, des fonts baptismaux du XVI^e siècle, des boiseries du XVIII^e siècle provenant de l'Abbaye de St-Valéry.

La tradition des Croisettes est maintenue au pied des nombreux calvaires de cette commune (voir circuit des croisettes n° 10).

LANCHÈRES

Dans les bas champs, pays reconquis sur la mer par les hommes, cette commune avait autrefois d'importantes salines.

BRUTELLES

L'itinéraire passe devant les ruines du château de Poutrin-court (XV^e siècle) ayant appartenu à Jean de Poutrin-court, Viceroy du Canada de 1604 à 1615 ; puis devant le manoir du Hamel (fin XVI^e siècle) formant un ensemble pittoresque avec son colombier, et son corps de logis en colombage avec toiture en tuiles à croupes.

CAYEUX SUR MER

Cette station balnéaire qui tire son nom du banc de galets déposés par la mer après avoir roulé les silex arrachés aux falaises de craie, possède trois annexes en direction du nord : Brighton, Les Pins, la Mollière et le Hourdel.

Deux kilomètres de chemins de planches permettent aux touristes de profiter de la plage de galets.

De l'ancienne église (XIII^e siècle) il ne demeure au cimetière que les ruines du chevet, celles d'un mur au cimetière damier de silex taillé ainsi que le socle des piliers delimitant la nef et l'un des deux bas côtés.

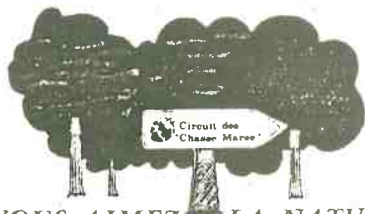
Les boiseries du chœur (XVIII^e siècle) ont été utilisées pour lambriser la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Une industrie originale celle des galets utilisés pour la sablage, la fonderie, la céramique...

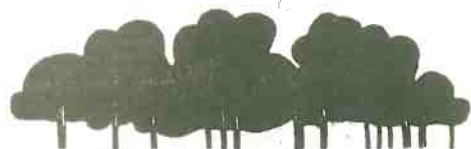
Pour avoir une vue d'ensemble de cette zone de Cayeux, il est possible de monter au phare de Brighton.

Visites du 1^{er} juin au 30 septembre : tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Hors saison - demander la visite : Tél. 27.80.52.



VOUS AIMEZ LA NATURE
RESPECTEZ-LA



LES EXPRESSIONS
COURANTES ILLUSTREES

AVOIR UN COUP DE POT.

Un homme se confie à son médecin.
— Docteur, je crois que je suis impuissant !
— Mais non, ne vous alarmez pas, réplique le praticien. Nous allons vérifier. Montrez-moi vos organes génitaux.
— Voilà, réplique le malade en tirant la langue.

PROVERBES
EN FOLIE

- Un Titien vaut mieux que deux tu l'auras.
- Le voleur n'attend pas le nombre des années.
- L'appétit vient en mangeant.
- Lotus et bouche cousue (afin d'éviter les fuites).
- Qui viole un œuf, viole un bœuf.
- De deux momies, il faut choisir la moindre.

Un mec à moto est rattrapé par un motard.
— Arrêtez-vous. Votre femme est tombée à dix kilomètres d'ici !
— Oui ! Vous me rassurez ! dit le mec. Je croyais que j'étais devenu sourd !



- Louis XIV aimait bien le tilleul et la verveine aussi.
- Il vivait à la cour-tisane.

- Moi, dit un "Belge", je suis né à Gand mais je suis allé à l'école à Bruxelles !
- Eh ben ! lui dit un autre "Belge", vous parlez d'une route à faire tous les jours !

— Virgile, veux-tu bien ne pas lécher le sucre...
— Maman, je ne le lèche pas : je l'embrasse.



HUMOUR

— Elle dit rien, ta femme, quand tu rentres si tard la nuit ?
— Non. Parce que j'ai pas de femme.
— Sans blague ? Alors pourquoi tu restes si longtemps dehors ?

EN NOIR

Gladys s'étonne auprès de son amie Marie-Chantal :
— Ayant perdu ta mère depuis si peu de temps, tu vas au cinéma ?
— Oui, répond Marie-Chantal. Mais je n'oublie pas que je suis en deuil : ie ne vais voir aucun film en couleurs.

Quatre heures du matin. Dans le commissariat, un homme entre en courant, les yeux à côté de la tête, essoufflé, ébloussé de sang.

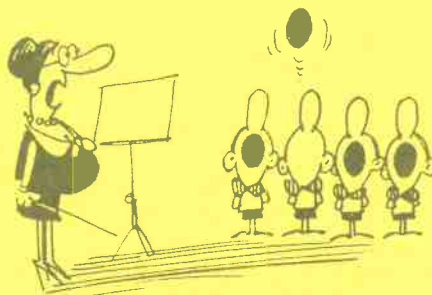
— Monsieur l'agent ! lance-t-il d'un cri désespéré. Je viens d'ouvrir le ventre de ma femme d'un coup de couteau !
— Eh ben ! fait placidement le flic. On peut dire que vous ouvrez de bonne heure.

Les petites
ANNONCES

Femme sourde cherche dame de compagnie sachant hurler pour lui faire de la lecture.

Pessimiste cherche optimiste pour échanger idées noires contre idées lumineuses.

Pour l'Uruguay, cherche bon ouvrier électronique pour monter vidéo.



— Dupenloup, vous montez trop haut !

— Dites-moi donc à quelle époque vivaient le roi David et Goliath ?
— Probablement à l'époque de la Fronde !

Gagner sa vie en jouant du piano, c'est savoir compter sur ses doigts.

Le professeur de géographie :
— Elève Pignouf, savez-vous où se tient la Réunion ?
Pignouf : — J'sais pas, m'sieur. J'ai pas lu le tableau d'affichage.

SUPERPRODUCTION

A Tel-Aviv, le directeur du centre cinématographique israélien réunit ses collaborateurs :

— Il faudrait, leur dit-il, que nous réalisions une superproduction, inspirée de Walter Scott, mais en montrant bien au public qu'il s'agit d'un film israélien.

— Comment cela ?
— En l'intitulant, par exemple : *Rabbin des Bois*.

ENCORE MEILLEUR

Un célèbre acteur vient de perdre sa femme.

— Vos pleurs et vos cris au cimetière m'ont bouleversé, lui dit un ami.

— Oh ! Ce n'est rien. Vous auriez dû venir m'entendre à l'église.

PAS D'ACCORD

Un chef d'entreprise supplie sa secrétaire :

— Mademoiselle Monique, quand allez-vous vous décider à prononcer les mots qui feront de moi l'homme le plus heureux du monde ?

— "Je vous aime" ?
— Non "Je démissionne".

— Ah ! ma femme, mon cher, si vous saviez... C'est un ange !
— Félicitations. La mienne est encore en vie !

Le maître : — Voyez-vous une cause commune aux éruptions volcaniques ?

Toto : — La guerre des boutons.

Un spécialiste des maladies digestives reçoit un patient qui se tord de douleurs.

— Docteur, c'est horrible, je suis une victime de la pollution !
— Ah bon ! Que vous est-il arrivé ?
— Eh bien pour la première fois de ma vie j'ai mangé des moules hier soir et depuis...
— C'est possible. Mais en les ouvrant vous n'avez pas senti une odeur spéciale ?
— En les ouvrant ? Parce qu'il fallait les ouvrir ?

Ma femme est laide. Très laide. Affreuse. Pourtant, quand je l'ai épousée, elle était belle. Mais c'est le service après-vente qui ne suit pas.



Un "Belge" qui s'est acheté un violon voudrait bien savoir si c'est un Stradivarius ou un Ingres.



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Rédigé par la Commission d'Information composée
de Mme JONNEAU et MM. GOURGUECHON, RYON
sous la responsabilité de M. HANTIN, Maire

- Imprimé par nos soins -